



Remboursement anticipé prêt a la consommations

Par **indy**, le **25/09/2009** à **16:02**

Bonjour,rrnrnJ'ai souscrit un prêt à la consommation auprès de Vxxx pour le financement d'un camping-car d'un montant de 35 000 €. Je désire effectuer un remboursement anticipé. Lors de la contraction de ce prêt le vendeur m'avait signalé que je pourrais rembourser par anticipation, sans frais.rnrnAujourd'hui, je demande à la Société Vxxx de pouvoir rembourser 30 000 €. Celle-ci me demande 4% du capital remboursé par anticipation car mon prêt dépasse 21 500 €.rnCela est-il légal ? De plus, je leur ai demandé par lettre recommandée de me faire parvenir par courrier les démarches à suivre. Sans réponse, j'ai téléphoné, il mon répondu qu'il ne répondent jamais par courrier, ils ne donnent ces infos que par téléphone.rnrnMerci de me dire ce que vous en pensez.

Par **razurel**, le **29/11/2009** à **19:05**

Bonjour il nous arrive exactement la meme chose que vous. Notre pret en mars 2009 est de 41500 euros et on voudrait solder ce pret et apres 9 mois à 454.45 euros , on leur devrait 43 247.70 euros. Au tel. ils nous ont aussi les 4% de pénalités. Nous nous sommes renseignés auprès de notre banquier qui nous a dit que c'était du vol et au pir les pénalités ne peuvent pas dépasser 3 %. Si vous lisez le contrat en 4.1 Il est noté que l'on peut rembourser par anticipation sans indemnité,en partie ou en totalité, le crédit qui vous a été consenti.rnSi vous avez des nouvelles pour contrer cette arnaque merci de nous les faire connaitre et j'en ferai de meme .rnCordialement

Par **WAPPO38140**, le **03/02/2011** à **21:52**

moi aussi je vien d'avoir se probleme j ai fait un pres de 30675 et je vien d'avoir un acident mes je suis pas en tor et je voudre savoir si je peux fair un remboursement enticipe car il mon parle des 4% se la fait plus que le credi que j ai fait comment fair mercie de votre aide .

Par **dbil29**, le **22/11/2017** à **15:27**

Bonjour, en janvier 2013 j'ai fait l'acquisition d'un véhicule d'occasion, le garagiste ma demandé de quel façon je pensait le régler, quand je lui ait dit au comptant, il m'a proposé de prendre un petit crédit de 5000€ sur 5 ans chez Viaxel afin de bénéficier de l'entretien gratuit pendant la durée de mon crédit et que si je le souhaitait je pourrais faire un remboursement anticipé. Chose que j'ai effectuée en août dernier, là j'ai appris que je ne bénéficiait plus de l'entretien gratuit de mon véhicule. Merci l'arnaque

Par **Jpe75**, le **23/11/2017** à **11:13**

@dbil29, rSi vous faites une demande de remboursement anticipé, vous n'êtes plus sous contrat. Il est donc logique que vous ne bénéficiiez plus de l'entretien. Il n'y a pas d'arnaque ... c'est du bon sens.